

COALITION

pour le contrôle des armes / for Gun Control

www.controledesarmes.ca

En défense de la Loi sur les armes à feu

Mise à jour post-élection: Atterrés, mais pas vaincus

Le 2 mai, Stephen Harper a remporté la majorité qu'il convoitait tant. Sur les 153 député(e)s qui avaient voté pour la sauvegarde du registre en septembre dernier, 81 ont été défaits, incluant d'ardents défenseurs du contrôle des armes à feu. Ils nous manqueront beaucoup. Nous savons que le lobby des armes a activement soutenu les candidats conservateurs dans leur campagne, ciblant les députés qui ont appuyé le registre et usant de méthodes qui s'inspiraient de campagnes de la *National Rifle Association (NRA)*.

Les résultats de l'élection représentent un coup dur et quoique nous ne sachions pas exactement ce qui se produira prochainement, il ne fait aucun doute que le gouvernement conservateur tentera d'abolir le registre des armes d'épaule. Nous continuerons à lutter pour défendre l'intégrité de nos lois sur le contrôle des armes et pour sauver le registre des armes d'épaule.

Nous savons que le lobby des armes ne sera pas satisfait tant et aussi longtemps que le contrôle des armes n'est pas entièrement démantelé. Les politiciens conservateurs et les groupes de lobby pro-armes se sont déjà prononcés dans les médias, mentionnant leurs plans de démanteler le registre et plus encore.

Des actions urgentes doivent être prises

Pendant l'élection, nous avons rapidement constaté que plusieurs candidats étaient mal informés par rapport à l'enjeu. Nous avons besoin de votre aide pour:

- **Joindre votre député(e) réélu(e) ou nouvellement élu(e)** dans le but de lui faire part de votre appui au registre et au contrôle des armes à feu. Une liste des député(e)s et leurs coordonnées est disponible au www.parl.gc.ca ou au 1-800-O-Canada.
- **Aider à sensibiliser votre député(e), vos ami(e)s et votre famille.** Le registre des armes à feu est un outil important qui contribue à renforcer la sécurité publique. S'il est démantelé, il n'y aura pas de retour en arrière.

À propos de l'enregistrement des armes à feu

- L'enregistrement est une procédure unique pour laquelle les frais ont été exemptés. Le système est entièrement opérationnel et 6,9 millions de carabines et de fusils de chasse ont déjà été enregistrés. **Si le registre est aboli et les données sont effacées, il n'y aura pas de retour en arrière.**
- L'enregistrement de toutes les armes à feu permet de faire un retrait préventif de TOUTES les armes d'entre les mains de personnes dangereuses, de faire respecter les ordonnances d'interdiction et d'entreprendre des actions préventives en présence de risques de suicide ou de violence conjugale.
- Alors que le filtrage des candidats potentiels et l'octroi de permis à des propriétaires d'armes à feu sont des mesures qui permettent de réduire les chances que des personnes dangereuses aient accès à des armes, l'enregistrement est essentiel pour appliquer les règlements sur les permis, puisqu'il responsabilise les propriétaires légitimes et qu'il réduit les chances que leurs armes ne soient détournées vers des individus sans permis.
- Le registre sert aux autorités lors d'enquêtes criminelles.
- Toutes les armes à feu illicites sont d'abord des armes légales. Le contrôle des armes légales est essentiel afin de prévenir leur détournement et pour juguler le trafic illégal.

Des mères de victimes de violence par armes à feu

réclament le maintien du registre

Extrait d'article paru dans La Presse Canadienne le 6 mai 2011 :

Dans une lettre ouverte en réaction à l'élection récente, les mères de six victimes demandent aux citoyens de contacter leur député nouvellement élu et de réclamer que le registre soit maintenu tel quel.

Les six mères rappellent que le registre est consulté 14 000 fois par jour par les policiers. Elles écrivent qu'une fois les données sur 7 millions d'armes à feu effacées, il sera trop tard. Elles jugent que l'élimination du registre conduira à peu d'économies, «mais nous coûtera cher».

Elles croient que le lobby pour les armes à feu ne s'arrêtera pas là et elles le soupçonnent de vouloir alléger d'autres contrôles sur les armes.

« Nous sommes des mères qui connaissons l'agonie que provoque la perte d'un enfant. À la fête des mères, nous appelons les Canadiens à venir à la défense du contrôle des armes à feu ».

Parmi les six signataires, on retrouve Suzanne Laplante-Edward, la mère d'Anne-Marie, tuée en 1989 à l'École Polytechnique et Louise Hevey, la mère d'Anastasia, tuée en 2006 au Collège Dawson.

Visitez www.controledesarmes.ca pour lire la version intégrale.

L'appui des expert(e)s à la Loi

Le contrôle des armes est soutenu par les policier(e)s, les expert(e)s en santé et sécurité publique et en prévention du crime, les groupes de femmes et de victimes ainsi que de nombreux(ses) citoyen(ne)s.¹

¹ <http://www.guncontrol.ca/francais/F/soutien.htm>

Les faits

La Loi sur les armes à feu est entrée en vigueur en 1995 et exige que tous les propriétaires d'armes obtiennent un permis renouvelable (avant 2001) et enregistrent toutes leurs armes une seule fois (avant 2003). Cette loi est reconnue internationalement pour son efficacité à réduire la violence par armes à feu et est en conformité avec les normes internationales.

Les données sont claires : le registre des armes à feu est efficace, rentable et, plus important encore, il sauve des vies.

- La plupart des décès par armes à feu au pays sont causés par des carabines ou fusils de chasse. Toutes les armes à feu sont potentiellement dangereuses. **TOUTES les armes à feu doivent être réglementées.**
- La violence par armes à feu n'est pas qu'un enjeu urbain, elle affecte toutes les communautés. Quoique l'opposition au contrôle des armes soit plus grande en régions et dans les provinces de l'ouest, ce sont dans ces mêmes régions que l'on retrouve **les plus hauts taux de décès par arme à feu.**
- **7 millions d'armes à feu « sans restriction » sont présentement enregistrées.** Cette catégorie d'armes inclut les carabines et fusil tels que le puissant Ruger Mini 14, utilisé lors de la tuerie de l'École Polytechnique, ainsi que des fusils de tireur d'élite, dont certains de calibre .50.
- Un sondage récent a démontré que **deux tiers des Canadien(ne)s et 74% des Québécois(e)s appuient le registre.**² Même en régions, le nombre de citoyen(ne)s qui appuient le registre est égal à celui qui s'y opposent.³ Quoiqu'elle se fasse moins entendre, la majorité des personnes vivant avec des propriétaires d'armes à feu ainsi que la majorité des femmes en régions appuient le registre.
- Selon la Vérificatrice générale, la mise sur pied du Programme des armes à feu a coûté 1 milliard de dollars sur une période de 10 ans. Selon la GRC, l'abolition du registre des armes d'épaule représenterait **une épargne de 1,5 à 4 millions de dollars par an.**⁴ Ces coûts sont minimes par rapport aux coûts entraînés par les décès et blessures par armes à feu (évalués à 6,6 milliards par an en 1995).⁵
- Le taux de décès impliquant des armes à feu est à son plus bas en 40 ans. De fait, en 2007 il y a eu **400 décès par armes à feu de moins** par rapport à 1995, année marquant le passage de la Loi sur les armes à feu. Les expert(e)s en sécurité publique continuent d'appuyer la Loi.
- Le nombre de **femmes tuées par armes à feu a diminué de 70%** depuis la mise en œuvre de contrôles sur toutes les armes à feu, passant de 85 en 1991 à 26 en 2007. Les groupes de femmes et les intervenant(e)s de première ligne dans les refuges pour femmes violentées maintiennent que l'abolition du registre ne servirait pas les intérêts des femmes, autant dans les villes qu'en régions.
- **Les homicides commis avec des armes d'épaule ont chuté, Les homicides commis avec des armes d'épaule ont chuté**, passant de 61 en 1995 (0,21 par 100 000) à 29 en 2009 (0,08 par 100 000).
- Les policier(e)s **consultent la base de données en moyenne 14 000 fois par jour.** Ils et elles sont mieux équipé(e)s pour combattre le trafic illégal d'armes et leur sécurité sur le terrain est accrue.

²Two-thirds of Canadians back long-gun registry: poll," National Post, 5 octobre 2010.

³Léger et Léger, décembre 2009.

⁴Peter Hall, consultant pour la GRC, «Risks and Benefits of Proposed Firearms Legislation,» 2009.

⁵Miller, T. et Cohen, M. «Costs of Gunshot and Cut/Stab Wounds in the United States, with some Canadian Comparisons.» *Accid Anal Prev* 1997; 29 (3): 329-41

Ce que disent les expert(e)s

«En tant que médecins de première ligne, nous confirmons que le registre sauve des vies. Nous rencontrons fréquemment des personnes qui arrivent à l'urgence avec l'idée de se suicider ou qui menacent de le faire, ou qui sont victimes de violence conjugale. Ce sont bien souvent les policiers qui les amènent à l'hôpital. Les policiers peuvent accéder au registre pour savoir si le propriétaire de la maison possède des armes à feu, ce qui constitue un aspect important. Pour nous, c'est très pratique de savoir s'il y a une arme au domicile de la personne puisque cela nous aide à évaluer le risque de mortalité de la méthode que pourrait employer la personne. Le fait de pouvoir compter sur les forces policières qui peuvent nous confirmer que l'arme qui se trouvait dans un domicile en a été retirée nous aide beaucoup à prendre une décision quand nous envisageons de libérer un patient.» [Traduction libre]

-Association canadienne des médecins d'urgence, Communiqué de presse, 25 août 2010.

«La question de l'homicide conjugal et de l'infanticide commis par un conjoint ou par un ex-conjoint est un enjeu de première importance au cœur de l'intervention auprès de la clientèle des maisons d'hébergement, sur les plans de la sécurité et de la prévention. C'est pourquoi le maintien du Registre canadien des armes à feu est fondamental et crucial pour le regroupement et ses maisons membres. Lutter contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes signifie mettre en place des systèmes de contrôle et de suivi qui permettent de responsabiliser les propriétaires d'armes et, par conséquent, de diminuer le nombre de décès et de blessures par armes à feu. C'est ce que le registre concourt à faire.»

-Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, Témoignage Comité SECU, 6 mai 2010.

«Le registre permet de réduire sensiblement le risque de décès par suicide associé à l'arme à feu. Combiné à des mesures de restriction d'accès comme l'entreposage sécuritaire, le registre des armes, incluant les armes d'épaule, a un impact significatif sur le taux de suicide. Ce que nous apprend l'Institut national de Santé publique du Québec, c'est qu'entre 1998 et 2004, l'entrée en vigueur du projet de loi C-68 est associée à une diminution moyenne de 50 homicides et de 250 suicides par arme à feu année au Canada.»

-L'Association québécoise de prévention du suicide et l'Association canadienne pour la prévention du suicide Communiqué de presse, 21 avril 2011.

«Les recherches scientifiques démontrent que les nouveaux contrôles ont contribué à la réduction des blessures et des décès par arme à feu. [...] S'il est vrai que la prévention est difficile à mesurer, l'absence de mesures de prévention, elle, a des impacts évidents. Six enquêtes différentes de coroners ont recommandé un système de permis de possession et l'enregistrement des armes.»

-Extrait, Déclaration signée par 28 associations et 33 expert(e)s en santé publique, avril 2010.

Fondée à la suite de la tuerie de l'École Polytechnique, la Coalition pour le contrôle des armes a pour but de réduire les décès, les blessures et le crime par arme à feu. Nous sommes appuyés par plus de 300 organismes œuvrant en prévention du crime et des blessures, en santé et sécurité publique et des femmes, et en défense des droits des victimes, dont l'Association canadienne des chefs de police, l'Association canadienne de santé publique, l'Association canadienne des médecins d'urgence, le Congrès du travail du Canada, TCA-CAW, le groupe *Poly se souvient*, le comité sur le contrôle des armes du collège Dawson ainsi que plusieurs autres organismes locaux et provinciaux, qui unissent leur voix pour s'opposer à toute tentative d'affaiblir la *Loi sur les armes à feu*.

Twitter: cgcmontreal • www.controledesarmes • Courriel: cgcmontreal@gmail.com • Tél.: 514.528.2360